



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.35/1998/28
22 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 1160 (1998)

Note verbale datée du 13 mai 1998, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République
islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à la note verbale du Secrétariat en date du 16 avril 1998, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a pris toutes les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions énoncées au paragraphe 8 de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 1998.
